

Communiqué de presse

Pas de stages pour les étudiants de MASTER MEEF en Lettres et Anglais dans le 2nd degré à l'INSPE de Paris

Une centaine d'étudiants se retrouvent sans stages SOPA (stage d'observation et de pratique accompagnée) pour la rentrée 2022 dans le cadre de leur formation professionnelle du Master MEEF, qui vise à former les futurs professeurs.

Paris, 10 octobre 2022 – Après un mois de cours, des étudiants de l'INSPE de Paris ont appris qu'ils n'auraient pas de stage pour leur M2. En effet, le rectorat se trouve dans l'incapacité de leur trouver des tuteurs en nombre suffisant, suspendant ainsi les stages qui devaient débiter ce 10 octobre.

En cause ? Les nouvelles indemnités dérisoires données aux professeurs encadrants qui accepteraient de former un étudiant en classe (soit 150 euros par étudiant et par semestre, donc au maximum 300 euros pour l'ensemble de l'année). La réforme du master MEEF de 2021 a augmenté les heures de tutorat des professeurs-tuteurs mais pas leur rémunération. Nombre d'enseignants ont donc fait le choix de refuser cette prise en charge supplémentaire, témoignant ainsi de leur ras-le-bol concernant le manque de considération de leur charge de travail.

Les étudiants apportent leur soutien aux tuteurs et appellent à débloquent cette situation en augmentant les rémunérations des enseignants-tuteurs à la hauteur des missions qui leurs sont confiées. En effet, les enseignants-tuteurs ont en partie la responsabilité de former en une année les étudiants de M2 qui passeront leur CAPES à l'issue de ce master et de leurs stages, avant d'être enseignants à temps plein l'année suivante, en cas de réussite au concours. Il s'agit donc d'une charge conséquente au regard de la rémunération proposée. Or, sans stage, les étudiants n'auront aucune expérience de classe ni aucun moyen d'être conseillés quant à leurs approches pédagogiques, alors qu'ils seront amenés à prendre seuls en responsabilité des classes dès la rentrée prochaine.

Quant à la rémunération des étudiants-stagiaires, déjà infime (1000 euros à l'année), elle risque de ne jamais être attribuée, du fait d'un volume horaire minimum obligatoire pour toucher cette faible gratification, qui de fait ne sera pas respecté avec cette absence de tuteurs.

Ces stages représentent toute la partie pratique de cette deuxième année de master professionnalisant. Ils sont également une des conditions d'accès à un poste à temps plein dans le cas d'une réussite au concours. Que faire alors pour ces étudiants sans stages ? Valider automatiquement les stages sans que ceux-ci aient été effectués ? En prenant donc le risque d'envoyer sur le terrain de jeunes professeurs sans expérience du milieu scolaire ? Ou bien ne pas valider ces stages et ne leur donner qu'un temps partiel à la rentrée 2023, ce qui constituerait une grande inégalité entre les nouveaux professeurs puisque les étudiants ne sont pas responsables de la recherche de leurs stages, seul le rectorat l'est.

Il s'agit d'une **situation urgente** à débloquent car il est impensable de laisser une telle situation s'installer alors que la période de rentrée nous a rappelé à quel point le métier d'enseignant connaissait une crise et se précarisait de plus en plus. Les étudiants demandent à être formés comme les autres, puisqu'ils ont fait le choix d'une formation professionnalisante.

Déléguée MASTER MEEF 2nd degré Lettres
heloise.beuzit@hotmail.com
07-86-81-46-04

Délégués adjoints :
prisca.dacosta.thuault@gmail.com
ledisezmael@gmail.com